Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_134-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

DÉLIBÉRATION N°2025-134

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 2 décembre 2025

Présents : 24
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, Mme Marie-Thérèse HUBERSON, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, M. Dominique GUILLOUET, M. Éric GOASDOUÉ, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 5
Mme Patricia MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Sophie BÉZIER
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Valérie DELCOURT a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Christophe PEGEOT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_134-DE

3- DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE SYNDICAL RANCE EMEREAUDE ASSAINISSEMENT (REA)

Rapporteur : Mme Sophie BEZIER, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 1973 créant les statuts du SIVU du syndicat intercommunal d'assainissement de Saint-Briac – Saint Lunaire qui doit devenir Rance Emeraude Assainissement (ci-après REA) à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération n°2025-118 du 16 septembre 2025 approuvant l'adhésion au syndicat ;

Vu la délibération du 3 octobre 2025 du comité syndical approuvant l'adhésion de la commune de Pleurtuit ;

Vu les statuts du syndicat et en particulier son article 12 ;

Vu l'avis de la commission « Projets structurants – Sécurité – Intercommunalité – Personnel Communal » du 2 décembre 2025 ;

Et sous réserve de la publication de l'arrêté inter-préfectoral à venir arrêtant les nouveaux statuts du syndicat ;

Considérant que Mme le maire expose qu'à la suite de l'adhésion de la commune à REA, la commune doit procéder à la désignation des délégués de la commune pour la représenter au sein du comité syndical,

Considérant que la commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. Daniel LEROY M. Jérôme RIVIERE	Mme Lydie DUHIL M. Alain BARBÉ

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_134-DE

Le conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret, à l'unanimité, des représentants de la commune dans le syndicat précité.

Sens du vote :

M. Daniel LEROY : à l'unanimité

M. Jérôme RIVIERE : à l'unanimité

Mme Lydie DUHIL : à l'unanimité

M. Alain BARBÉ : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE les délégués titulaires et suppléants suivants pour représenter la commune de Pleurtuit au sein du syndicat Rance Emeraude Assainissement :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. Daniel LEROY M. Jérôme RIVIERE	Mme Lydie DUHIL M. Alain BARBÉ

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PEGEOT